

donner leurs études. Quoi qu'il en soit, un bon nombre d'étudiants ne terminent pas leurs études.

La situation la plus tragique est celle d'un étudiant dont les besoins ne peuvent être satisfaits parce que les services nécessaires n'existent pas ou parce que sa famille n'a tout simplement pas les moyens de lui assurer ces services. Les systèmes d'écoles publiques que nous avons au Canada relèvent des provinces et sont conçus en fonction de l'élève ordinaire. Il est évident que notre régime d'enseignement général vise à instruire la masse et ne peut répondre aux besoins de tous les enfants.

Les systèmes provinciaux au Canada ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de tout le monde; d'ailleurs, cela n'a jamais été leur objectif. Que fait un parent avec un enfant qui ne correspond pas aux normes? L'enfant peut souffrir d'une déficience intellectuelle ou d'un handicap physique quelconque. Il y a des milliers et des milliers d'enfants qui n'entrent pas dans la norme.

Nous avons fait du progrès au fil des ans. Il existe désormais des programmes et des établissements pour aider les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle, d'une déficience de la vue dans certains cas, ou d'une déficience de l'ouïe, et ainsi de suite. Toutefois, ils ne satisfont pas à tous les besoins. Dans de nombreux cas, les établissements n'ont pas les moyens de s'occuper de ces étudiants ou encore ceux-ci vivent dans une région dépourvue de ce genre d'établissements. C'est le cas, incidemment, au Canada rural où les étudiants n'ont tout simplement pas accès aux services dont ils ont besoin.

Je voudrais insister sur un groupe en particulier qui est vraiment durement touché. Il s'agit des personnes ayant des troubles d'apprentissage. Elles représentent au moins 10 p. 100 de la population canadienne. En fait, beaucoup de Canadiens ne savent même pas ce que sont les troubles d'apprentissage, ni comment on les définit.

Je vais vous lire la définition que donne l'Association québécoise des troubles d'apprentissage. Voici ce qu'elle dit:

Les enfants qui souffrent de troubles d'apprentissage ne sont pas handicapés sur le plan intellectuel. Du point de vue de l'intelligence, ils peuvent se comparer favorablement à leurs pairs, mais leur rendement est inférieur. Autrement dit, les troubles d'apprentissage sont une caractéristique précise et reconnaissable qui empêche un enfant d'apprendre au rythme qui conviendrait normalement à ses capacités. Dix p. 100 de la population souffre de troubles d'apprentissage. Ces troubles peuvent nuire à l'une ou à plusieurs des facultés suivantes: l'attention, la mémoire, le raisonnement, la coordination,

### *Initiatives parlementaires*

la communication, la lecture, l'écriture, l'épellation, le calcul, le comportement en société et la maturité affective.

Les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ont de la difficulté à capter l'information par les sens et à la retransmettre efficacement au cerveau.

Actuellement au Canada, seule une infime fraction des étudiants souffrant de troubles d'apprentissage reçoivent l'attention dont ils ont besoin dans le cadre du système d'éducation officiel et du réseau des écoles publiques. Ces enfants qui n'ont pas les soins nécessaires à l'école publique peuvent être inscrits dans des institutions privées, mais ce n'est pas donné. J'en ai discuté avec la direction de plusieurs collèges ou d'autres institutions pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, aux quatre coins du pays, et tous ceux à qui j'ai parlé ont affirmé que c'était un grave problème pour eux.

J'ai reçu une lettre d'une électricienne, M<sup>me</sup> Judy Flannery, qui dirige le Strategic Learning Centre de Montréal. Elle me donne un exemple qu'elle qualifie de représentatif du cas de milliers d'autres enfants au Canada.

Voici ce qu'elle écrit: «Je vous envoie de l'information tirée du dossier d'une élève dont nous nous sommes occupé pendant un an parce qu'elle n'avait pas encore réussi à apprendre à lire à la fin de sa troisième année. Cette élève avait des troubles d'apprentissage et ses parents nous ont confié la tâche de l'aider. Nous l'avons rencontrée deux fois par semaine pendant un an. Grâce à nos soins, cette élève, qui ne pouvait ni lire ni écrire et qui devait redoubler son année scolaire, a atteint un degré d'habileté normale à ce niveau, dans ces matières. L'aide supplémentaire que son école lui avait offerte était tout à fait inadéquate, et ses parents s'inquiétaient grandement de sa réussite à l'école, puisqu'ils croyaient à bon droit qu'elle était assez brillante pour réussir.

Sachez cependant que ses parents ont payé 32 \$ l'heure pour les deux séances hebdomadaires que nous lui avons données en juillet et août, et 35 \$ l'heure à partir de septembre. Sur une période allant de juillet 1990 à juin 1991, cela représente 2 346 \$.

Cette élève se classe maintenant dans le premier quart de sa classe. Elle sait qu'elle peut réussir à l'école et donne un rendement normal dans tous les domaines. Ses parents sont très fiers de ses récents progrès. Ils ont dû payer la totalité des frais exigés pour nos services spécialisés dont avait besoin leur fille et que l'école ne pouvait fournir. Et ils ont tout payé à même leurs propres ressources, sans jouir du moindre allègement fiscal. Fort heureusement, ils avaient les moyens de payer ces servi-